

N° 93

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

Annexe au procès-verbal de la séance du 16 novembre 1987

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1988, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur.

Rapporteur général.

TOME III

**LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)**

ANNEXE N° 38

JOURNAUX OFFICIELS

Rapporteur spécial : Mme Paulette FOST.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Christian Poncelet, président ; Geoffroy de Montalembert, vice-président d'honneur ; Michel Durafour, Jean Cluzel, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, vice-présidents ; Emmanuel Hamel, Modeste Legouez, Louis Perreïn, Robert Vezet, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; MM. René Ballayer, Stéphane Bonduel, Raymond Bourguine, Roger Chinaud, Maurice Couve de Murville, Pierre Croze, Gérard Delfau, Jacques Delong, Marcel Fortier, André Fosset, Mme Paulette Fost, MM. Jean Francou, Henri Gœtschy, Georges Lombard, Roland du Luart, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Josy Moinet, Jacques Mossion, Lucien Neuwirth, Jacques Oudin, Bernard Pellarin, Jean-François Pintat, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, René Regnault, Robert Schwint, Henri Torre, André-Georges Voisin.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (8^e législ.) : 941 et annexes, 960 (annexe n° 40) et T.A. 175

Sénat : 92 (1987-1988)

SOMMAIRE

	Pages
PRINCIPALES OBSERVATIONS	3
EXAMEN EN COMMISSION	4
INTRODUCTION : PRESENTATION DES CREDITS	5
<i>A. Evolution globale</i>	<i>5</i>
<i>B. Evolution détaillée des ressources et des dépenses</i>	<i>5</i>
 I. LA MODERNISATION ET LE REDEPLOIEMENT DES ACTIVITES SONT POURSUIVIS	 8
<i>A. Le redéploiement des activités</i>	<i>8</i>
<i>B. Vers une nouvelle étape dans la modernisation</i>	<i>10</i>
<i>C. Le développement du Centre national d'informatique juridique</i>	<i>11</i>
 II. L'EQUILIBRE FINANCIER EST MAINTENU, MAIS LES PERSPECTIVES POUR L'EMPLOI SONT MEDIOCRES	 14
<i>A. Le maintien de l'équilibre financier</i>	<i>14</i>
<i>B. Les perspectives de l'emploi</i>	<i>18</i>

PRINCIPALES OBSERVATIONS :

1) Le budget annexe semble devoir, désormais, connaître de manière durable l'équilibre financier.

En effet, les Journaux Officiels devraient couvrir, en 1987, leurs dépenses par leurs recettes propres; il devrait en aller de même en 1988.

Le Centre national d'Information juridique s'oriente, lui aussi, vers l'équilibre financier.

2) L'augmentation des tarifs des annonces sera nulle en 1988, ce qui répond à un vœu de votre rapporteur; l'essentiel des ressources liées aux annonces provenant en effet du Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (78 %), les augmentations pèsent sur les annonces liées à la création d'entreprise et donc sur le développement de l'emploi.

3) Les activités liées aux bases de données se développent, tant pour les bases exploitées directement par les J.O. (JOEL, notamment) que pour celles du Centre National d'Informatique Juridique (Juridial, principalement).

4) Dans ces conditions, il faut déplorer la poursuite d'une politique de diminution de l'emploi.

Le développement des activités nouvelles des Journaux Officiels aurait dû, au contraire, permettre un redéploiement des agents, qui n'aurait pas affecté l'équilibre financier.

On peut craindre que cette tendance se poursuive en 1988.

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le mardi 13 octobre 1987 sous la présidence de M. Christian Poncelet, président, la Commission a procédé à l'examen des crédits pour 1988 du budget annexe des Journaux Officiels sur le rapport de Mme Paulette Fost, rapporteur spécial.

Après avoir constaté que ce budget ne contenait pas d'innovations particulières, Mme Paulette Fost a exposé les causes du rétablissement de son équilibre financier. Elle a noté en outre la réalisation d'un certain équilibre entre les missions de service public poussant à une augmentation modérée des prix de vente des publications et la nécessité de couvrir le coût de fabrication.

Le rapporteur spécial a décrit la modernisation des techniques et le redéploiement des activités des Journaux Officiels, notamment dans le domaine des bases de données. Elle s'est inquiétée de l'évolution de l'emploi et des déflations d'effectifs en cours ou en projet, résultant notamment de la mise en oeuvre du système de saisie directe dans les ministères et rappelé les solutions proposées l'année dernière pour reconverter les agents concernés.

La Commission a ensuite décidé de proposer au Sénat d'adopter les crédits pour 1988 du budget annexe des Journaux Officiels.

INTRODUCTION : PRESENTATION DES CREDITS

A. EVOLUTION GLOBALE

1) Le budget annexe des Journaux Officiels se monte, en recettes et en dépenses, à 506 millions de francs dans le projet de loi de finances pour 1988, contre 484 millions de francs au titre du budget voté de 1987.

Le montant du budget annexe connaît donc une augmentation de 4,4 % en francs courants. En francs constants, l'accroissement du budget est de 1,7 %, si l'on retient l'hypothèse gouvernementale d'une hausse des prix de 2,5 % en 1988.

2) Comme en 1987, le budget annexe est présenté en deux actions distinctes : l'action « Journaux officiels » stricto sensu et l'action « Centre National d'Informatique Juridique » (C.N.I.J.). Les dépenses prévues à la première action s'élèvent à 493,7 millions, celles de la seconde action se montent à 12,3 millions de francs (soit 2,4 % du budget total, pourcentage similaire à celui de l'an passé).

B. EVOLUTION DETAILLEE DES RECETTES ET DES DEPENSES

1) Les recettes évoluent comme suit :

(en millions de francs)

	Evaluation 1987	Prévisions 1988	Evolution
Action Journaux Officiels			
Publications	72,7	70,1	- 3,6 %
Annexes	367,3	392	+ 6,7 %
Travaux	25,4	25,4	-
Prestations de services (et divers)	5,1	4	- 21,5 %
Bases de données	1,7	2	+ 17,6 %
Total action "J.O."	472,2	493,6	+ 4,5 %
Action "C.N.I.J."			
Subvention budget de la justice	3,5	3,1	- 11,5 %
Subvention budget annexe des P.T.T.	3,5	3,1	- 11,5 %
Recettes propres	4,9	6,1	+ 2,4 %
Total action "C.N.I.J."	11,9	12,3	+ 3,3 %
TOTAL GENERAL	484,1	505,9	+ 4,4 %

a) Les recettes de l'action «Journaux Officiels» sont caractérisées par :

- le maintien de l'équilibre financier, réalisé pour la première fois en 1987, le projet de budget ne comportant plus de subvention d'équilibre;

- la régression pour la deuxième année consécutive, des recettes tirées des publications, en dépit d'une augmentation tarifaire, de très faible ampleur il est vrai (+ 1 %);

- la stabilité des ressources liées à la facturation de travaux;

- la progression spectaculaire (à partir, toutefois, d'un montant encore faible), des recettes procurées par les bases de données.

b) Les recettes de l'action «Centre National d'Information Juridique» connaissent, dans le cadre d'une augmentation d'ensemble modérée (+ 4 %), deux évolutions étroitement corrélées :

- la diminution des subventions d'exploitation versées par le Ministère de la Justice et la Direction Générale des Télécommunications;

- la progression des ressources propres, qui atteignent 5,6 millions de francs, dont 3,4 millions au titre de la base «Juridial».

2) Les dépenses évoluent comme suit :

	Budget voté de 1987	Projet pour 1988	Evolution
Section d'exploitation			
Chapitre 60 : achats	62,1	72,5	+ 16,7 %
Chapitres 61 et 62 : services extérieurs (notamment SACI-JO)	241	248,7	+ 3,2 %
Chapitre 63 : impôts et taxes	4,7	3,2	- 32 %
Chapitre 64 : personnel	163	169,4	+ 3,9 %
Autres dépenses	1,5	2,1	-
Sous-total exploitation	472,3	495,9	+ 5 %
Section d'investissements			
A.P.	8,2	9	+ 9,7 %
C.P.	11,9	10	- 16 %
Total Général	484,2	505,9	+ 4,4 %

L'ensemble des dépenses du budget annexe connaît une progression modérée :

- les **dépenses de personnel** augmentent faiblement, si l'on exclut l'incidence d'une opération d'ordre sur les dépenses liées à la SACI-JO (application d'un taux de TVA de 18,6 % sur certaines prestations facturées à la direction, au lieu de 2,1 %) ;

- le **poste «achat»** augmente, en raison de la progression des dépenses de sous-traitance dans le projet de budget ; cette progression résulte d'une meilleure estimation des dépenses prévisionnelles, le crédit initial de l'année 1987 ayant dû être abondé en cours d'année ;

- les **crédits de paiement** diminuent, du fait d'une « pause » dans l'achat de matériels de photocomposition, le choix d'un nouveau type de machine devant être prochainement défini.

I. POURSUITE DE LA MODERNISATION ET DU REDEPLOIEMENT DES ACTIVITES

Votre rapporteur débutera son analyse de l'action conduite en 1987 par la Direction des Journaux Officiels et des perspectives de celle-ci pour 1988 par l'examen du processus de modernisation de son activité. Entamé depuis bientôt sept ans, ce processus a en effet été l'un des facteurs déterminant du rétablissement de l'équilibre financier du service, érigé en budget annexe dès 1979.

La modernisation des techniques, qui a permis le redéploiement des activités des Journaux Officiels (A) devrait connaître prochainement une nouvelle étape (B); elle s'accompagne, enfin, du développement du Centre National d'Informatique Juridique (C).

A. LE REDEPLOIEMENT DES ACTIVITES

La saisie par photocomposition des textes publiés dans les diverses éditions des Journaux Officiels (Lois et décrets, associations, Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales, etc...) favorise l'insertion des données contenues dans ces éditions dans des bases de données, consultables par des procédés télématiques. Ainsi, le service des Journaux Officiels a pu développer, à partir de son activité initiale, des produits commerciaux connexes qui devraient procurer à l'avenir une masse substantielle de ressources.

1) Les ressources tirées des bases de données

Ces ressources n'auront encore, en 1988, qu'un niveau modeste : 2 millions de francs, soit 0,4 % des ressources totales du budget annexe.

Elles enregistrent, toutefois, une importante progression : elles sont en effet passées de 0,9 million de francs en 1986 à 1,7 million en 1987 (+ 88 %) et augmenteront encore de 17 % en 1988.

2) Les différentes bases de données

a) La base de données du «B.O.D.A.C.C.» (Bulletin Officiel des Annonces civiles et commerciales)

Produit techniquement complexe, la base de données du B.O.D.A.C.C., pour sa deuxième année d'exploitation, commence à amorcer un véritable décollage sur le plan commercial, puisque la moyenne d'heures d'interrogations mensuelles de 40 h 30 mn en 1986 est passée à 97 heures pour le premier semestre 1987, selon les informations communiquées à votre rapporteur.

Par ailleurs, une dizaine de gros contrats auraient été signés avec de grandes sociétés et institutions financières pour des prestations à haute valeur ajoutée (diffusion sélective d'informations, bandes magnétiques, etc...). De nombreuses négociations sont actuellement en cours avec d'autres sociétés.

A terme, cette base de données pourrait procurer des ressources substantielles; une multitude d'agents économiques ont en effet besoin des informations contenues dans le B.O.D.A.C.C. Celui-ci, en vertu d'un décret du 3 juillet 1978, contient un extrait de toutes les déclarations faites au registre du commerce et des sociétés (immatriculation de sociétés ou de commerçants, personnes physiques, cessions de fonds de commerce, prise en location gérance, etc...).

La possibilité de consulter sélectivement les données figurant au B.O.D.A.C.C. constitue donc un gain de temps très important pour ses utilisateurs.

b) La base «B.O.A.M.P.» est issue de l'exploitation informatique du Bulletin officiel des annonces de marchés publics.

Cette base se serait, selon les réponses apportées au questionnaire budgétaire, révélée décevante sur le plan commercial. Elle fait donc l'objet, depuis mai 1987, d'une diffusion directe sur le service « Kiosque JOEL 5 », consultable sur minitel.

c) La base «T.A.B.A.L.O.» est, quant à elle, issue du Bulletin des annonces légales obligatoire (B.A.L.O.). Le B.A.L.O. contient diverses informations relatives aux sociétés faisant appel public à l'épargne (publication des comptes, annonce en cas d'augmentation de capital, etc...). Comme pour la base «B.O.A.M.P.», les résultats commerciaux ont d'abord été modestes; un nouveau mode de diffusion («Kiosque JOEL 5») a donc été adopté; la substance des informations fournies par cette base devrait lui assurer une expansion certaine.

d) Le «JOEL» -Journal officiel électronique- constitue une indiscutable réussite. Tout au long de l'année 1986, «JOEL» a accru son audience avec la réalisation d'environ 18.500 heures d'interrogations et il devrait augmenter de manière encore plus spectaculaire en 1987, puisqu'au cours du premier semestre, ce service aura réalisé 14.964 heures d'interrogations.

Outre l'édition Lois et décrets, les principaux indices économiques et sociaux, qui figurent dans cette édition, sont désormais diffusés de manière sélective, ainsi que le barème des traitements de la fonction publique.

B. VERS UNE NOUVELLE ETAPE DANS LA MODERNISATION

1) Les crédits d'équipement alloués au budget annexe n'ont cessé, ces dernières années, de décroître : de 15 millions de francs en 1985, ces crédits sont passés à 13,1 millions de francs en 1986, puis à 9,5 millions de francs en 1987 (en crédits de paiement); pour 1988, le chiffre inscrit au projet de budget est de 7,4 millions de francs,

La répartition de ces crédits privilégie désormais, par ailleurs, les investissements autres que ceux de matériel de photocomposition. Ainsi, en 1987, l'aménagement des locaux a-t-il été l'objectif prioritaire (deux tiers des crédits).

Cette diminution et cette nouvelle affectation des crédits d'équipement résultait de l'achèvement, intervenu dès 1985, du programme de mise en place de la photocomposition.

A compter de 1988 apparaissent des perspectives de renouvellement du matériel utilisé.

2) Un crédit d'étude de 1,5 million de francs est inscrit à cet effet au projet de budget.

Selon les informations fournies à votre rapporteur, deux motifs plaident pour un renouvellement prochain des équipements :

- l'amortissement des matériels acquis en 1982, qui fonctionnent 18 heures par jour et six jours par semaine;

- une relative obsolescence de certains des éléments (unités de calcul), au regard des techniques actuelles et de l'accroissement de l'activité des Journaux Officiels.

C'est pourquoi leur renouvellement pourrait intervenir dès 1989, une compatibilité optimale avec les nouvelles activités du service (bases de données...) étant recherchée.

A cette occasion, votre rapporteur estime souhaitable que le matériel appelé à être acquis soit français.

Il convient de rappeler qu'entre 1977 et 1981, certaines tentatives effectuées en ce sens n'avaient pu aboutir, le marché étant finalement obtenu par une société d'origine américaine.

3) La possibilité d'une décrue des travaux de saisie doit également être évoquée; plus que du processus de modernisation, cette perspective relève d'une tentative de rationalisation de la production, qui pourrait avoir des conséquences très négatives sur l'emploi.

La réforme envisagée consisterait à réaliser la saisie directe des textes publiés par les Journaux Officiels par les administrations qui les élaborent (cf : ci-dessous, II).

C. LE DEVELOPPEMENT DU CENTRE NATIONAL D'INFORMATIQUE JURIDIQUE

Le Centre national d'Informatique juridique (C.N.I.J.) a été créé par un décret du 24 octobre 1984; dépourvu de personnalité juridique autonome, il est placé sous la direction du directeur des Journaux Officiels et ses crédits sont retracés au budget annexe.

Le C.N.I.J. a pris la succession du CEDIJ, constitué sous forme d'association de la loi du 1er juillet 1901, qui était financée par des subventions.

1) Les missions du C.N.I.J.

Pourvu d'un conseil scientifique et technique et placé sous l'égide de la Commission de l'Informatique Juridique, la C.N.I.J. a vocation à concevoir et à produire des bases de données recensant les textes juridiques.

Les textes législatifs et réglementaires publiés par le Journal Officiel font ainsi l'objet d'une transcription quotidienne dans les différentes bases de données.

Des bases de jurisprudence sont également produites, de même que des bases recensant les normes européennes (base CELEX, commercialisée à compter de 1988).

Par ailleurs, des accords ont été conclus avec l'Association des maires de France ou certains syndicats de communes, en vue de coordonner l'informatisation de données les concernant.

Une base nouvelle « convention collective » est, enfin, en cours de création.

2) Le budget du C.N.I.J.

Les dépenses et les ressources du C.N.I.J. seront, pour la deuxième année consécutive, retracées en 1988 dans une action spécifique.

Le budget du Centre s'élèvera, tant en dépenses qu'en ressources à 12,3 millions de francs, en augmentation de 4,2 %.

Les ressources du C.N.I.J. sont constituées :

- de subventions d'exploitation provenant du ministère de la Justice et du budget annexe des Postes et Télécommunications (direction générale des télécommunications); l'une et l'autre subventions s'élèveront à 3,1 millions de francs, contre 4 millions de francs en 1987;

- de ressources propres, provenant de deux sources différentes :

- produits versés par la société Juridial (dans le capital de laquelle figure notamment la Caisse des dépôts) qui commercialise les bases de données (3,4 millions de francs en 1987),

. produits de divers contrats de prestations passés par le C.N.I.J. (2,2 millions de francs).

Le taux d'autofinancement du Centre atteindra donc quasiment 50 % en 1988.

Les dépenses sont, notamment, constituées des frais de personnel (le Centre emploie 38 agents) et de frais d'exploitation courante: l'installation du C.N.I.J. dans des locaux possédés par le service des Journaux Officiels a par ailleurs été achevée en 1987, ce qui permettra, en 1988, une économie sur les crédits de loyers.

II. L'EQUILIBRE FINANCIER EST MAINTENU, MAIS LES PERSPECTIVES DE L'EMPLOI NE SONT PAS SATISFAISANTES

A compter de 1979, et à la suite d'observations parfois sévères formulées par la Cour des Comptes les années précédentes, le service des Journaux Officiels a été érigé en budget annexe, l'objectif présidant à cette mutation juridique étant la recherche d'un meilleur équilibre entre les dépenses et les ressources.

Cet objectif a été atteint et le budget des Journaux Officiels, en 1988 encore, sera un budget en équilibre (A); dans ces conditions, la dégradation continue de la situation de l'emploi n'en apparaît que plus regrettable (B).

A. LE MAINTIEN DE L'EQUILIBRE FINANCIER

En 1987, le budget annexe a, pour la première fois depuis sa création, été présenté en équilibre au vote du Parlement; l'année précédente, en 1986, l'exécution du budget avait été, pour la première fois également, conforme au budget voté.

Ainsi s'est achevée une longue suite d'errements, caractérisée par des subventions prévisionnelles parfois importantes et, surtout, un déficit d'exécution systématiquement plus élevé.

Ce retour à l'équilibre a été obtenu par une double action: sur les ressources, avec une élévation systématique des tarifs et sur les dépenses avec une compression des frais, dans des conditions d'ailleurs très défavorables au niveau de l'emploi.

En 1988, l'équilibre sera obtenu dans le cadre d'une relative stabilité, tant des ressources que des dépenses. La phase de « rattrapage » semble ainsi achevée.

1) L'évolution des ressources

a) Les ressources tirées des publications diminueraient pour la seconde année consécutive en 1988.

● Après avoir fortement augmenté en 1985 (passant de 58 à 75 millions de francs, soit + 30 %), ces ressources ont stagné en 1986, avant de décroître en 1987 (72,7 millions) et, semble-t-il, en 1988, les prévisions faisant état d'un chiffre de 70,2 millions de francs.

Cette évolution défavorable résulte principalement de la décroissance des taux moyens d'augmentations tarifaires, qui se sont élevés à 10 % en 1985, 3,4 % en 1986 et 1,5 % en 1987, l'augmentation prévue pour 1988 étant de 1 % seulement.

Ainsi, les hausses tarifaires seront, pour l'exercice en cours et l'exercice à venir, notablement inférieures au taux de hausse des prix.

● A cette très faible augmentation tarifaire s'ajoute, en outre, une légère réduction du volume des ventes, tant en 1987 qu'au titre des prévisions pour 1988.

Les ressources tirées des publications évolueraient comme suit :

- ventes au numéro : 28,7 millions de francs
(en progression de 3,4 millions de francs),
- abonnements : 41,5 millions de francs,
(en régression de 5,9 millions de francs).

La nette augmentation des ventes au numéro (particulièrement pour les publications de Codes) a donc été plus que compensée par la diminution des abonnements, qui s'explique par les restrictions pratiquées par les organismes utilisateurs (administrations, grandes entreprises...).

b) Les ressources tirées des annonces progresseront, cette année encore, dans d'importantes proportions (+ 24,6 millions de francs, soit + 6,7 %), pour atteindre 392 millions de francs, soit 77,6 % des ressources du budget annexe.

Cette augmentation proviendra exclusivement du volume des annonces insérées, puisqu'en 1988, comme en 1987, les tarifs des annonces resteront constants.

Le produit des annonces se ventilerait comme suit, en 1988 :

(en millions de francs)

	Recettes d'annonces	Pourcentage dans les recettes d'annonces
B.O.D.A.C.C. (1)	295	75,3 %
B.M.P. (2)	29	7,3 %
B.A.L.O. (3)	53,4	13,7 %
J.O. ASSOCIATIONS	14,6	3,7 %
TOTAL	392	100 %

Comme les années précédentes, le Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales suscite l'essentiel des ressources tirées des annonces.

c) Le respect d'une certaine vérité des prix par le service des Journaux Officiels a toujours constitué une préoccupation de votre Commission; comme à l'ordinaire, les souhaits qu'elle émettra en ce domaine seront empreints de prudence.

Il apparaît en effet :

- que les tarifs des publications sont très inférieurs aux coûts de fabrication qu'elles occasionnent;

- que les tarifs des annonces, en revanche, sont nettement supérieurs aux coûts entraînés, pour le service, par l'insertion de celles-ci;

- que le coût des annonces pèse, notamment pour les insertions au BODACC, sur les petites entreprises ou sur les associations et, donc, sur la création d'emploi;

(1) Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.

(2) Bulletin des marchés publics.

(3) Bulletin des Annonces légales obligatoires.

- qu'un certain relèvement du prix des publications pourrait donc être opportun, accompagné d'une diminution légère ou d'un maintien du tarif des annonces.

Il convient toutefois d'observer que, pour des motifs de service public évidents, le prix des publications doit rester modéré.

Dans ces conditions, votre Commission a estimé satisfaisantes les orientations prévues pour 1988 : hausse de 1 % du prix des publications, stabilité totale des tarifs des annonces.

2) L'évolution des dépenses

Les dépenses augmentent modérément cette année (+ 4,2 %).

a) Les dépenses d'exploitation croissent de 4,9 %.

- Le poste «achats» connaît l'augmentation la plus sensible (+ 16,7 %), atteignant 72,5 millions de francs. Cette augmentation résulte, principalement, d'une meilleure évaluation « a priori » des dépenses de sous-traitance. Celles-ci faisaient, d'ordinaire, l'objet d'une estimation, en règle générale inférieure aux besoins, en loi de finances initiale, puis d'un abondement en cours d'exercice (par le biais de la procédure dite de « l'article 21 »). En 1987, le crédit inscrit était de 15,5 millions de francs et l'abondement en cours d'année sera de 16,5 millions de francs.

La dépense totale de sous-traitance semble, quoi qu'il en soit, en diminution : de 48 millions de francs en 1986, elle est passée à 32 millions de francs (prévisions) en 1987; le chiffre final de 1988 pourrait être inférieur.

- Le poste «dépense de personnel» connaîtrait une évolution très modérée (+ 2 %), tant pour la direction que pour la SACI-JO. Le principal facteur de cette évolution est constitué par l'augmentation prévisionnelle des salaires dans la presse parisienne (dont la convention collective s'applique au personnel de la Société anonyme de composition et d'impression des Journaux Officiels). La réduction des postes (cf. ci-dessous) en est le second motif.

b) Les dépenses d'équipement diminueront en crédits de paiement (- 16 %), mais augmenteront en autorisations de programme (+ 9,7 %), en raison de l'amorce d'un renouvellement du matériel de saisie et d'impression (cf. ci-dessus, 1).

B. PERSPECTIVES DE L'EMPLOI ET SOLUTIONS PROPOSEES

Ces perspectives sont, conformément à la ligne observée antérieurement, médiocres; face à ce considérable facteur d'inquiétude, votre Rapporteur ne pourra que réitérer les propositions formulées les années précédentes.

1) Les perspectives

Amorcée en 1983, la diminution des effectifs s'est poursuivie continuellement depuis lors, tant pour la direction que pour la SACI-JO.

Cette limitation des effectifs s'est effectuée dans des conditions socialement acceptables, par le jeu normal des départs à la retraite ou par des mécanismes spécifiques adaptés (contrat de solidarité, puis dispositif de préretraite). Toutefois, aucune mesure de ce type n'a été mise en oeuvre pour les personnels temporaires, dont le nombre a brutalement chuté au milieu de l'année 1986 (passant de 128 à 50), puis a de nouveau régressé au début de 1987 (passant à 34), en raison de l'abandon définitif du plomb.

a) Les perspectives pour 1988 impliqueraient :

- pour la direction des Journaux Officiels, la suppression de 10 emplois;

- pour la Société anonyme de composition et d'impression des Journaux Officiels, la suppression de 6 emplois.

Les suppressions d'emplois s'effectueraient soit par non-renouvellement des postes laissés vacants par les départs à la retraite, soit par mise en pré-retraite.

Les départs en pré-retraite se dérouleraient dans le cadre normal de la prise en charge par le fonds national pour l'emploi pour les personnels de la SACI-JO.

Pour les personnels de la direction, en revanche, le bénéfice d'un régime de pré-retraite n'étant pas de plein droit, une demande, en cours d'instruction, a été formulée, selon les informations fournies à votre rapporteur.

b) Les perspectives à plus long terme sont menaçantes. En effet, une procédure de saisie directe dans les administrations productrices de textes insérés au Journal Officiel est actuellement à l'étude et semble en passe de devenir opérationnelle.

Le dispositif envisagé est dénommé « SICTE » (Système informatique de transmission de l'écrit); il impliquerait la transmission, par les administrations, de disquettes pré-enregistrées permettant l'impression directe des textes.

Ainsi, l'emploi des personnels affectés à la saisie serait, pour partie, en danger.

2) Les propositions de votre Rapporteur

Face à ces perspectives, votre Rapporteur ne peut que rappeler les propositions formulées l'an passé, dans le cadre de l'examen de la loi de finances pour 1987 et, l'année précédente, par son prédécesseur M. Pierre Gamboa.

- **Première proposition** : profiter, autant que faire se peut, du redéploiement des activités des Journaux Officiels pour préserver l'emploi dans le service. L'augmentation prévisible du chiffre d'affaires des bases de données constitue une chance à cet égard, si des moyens suffisants sont affectés à la formation des agents.

- **Seconde proposition** : étudier la possibilité d'instauration d'un régime de mise à disposition des administrations productrices de textes des agents des Journaux Officiels, parfaitement formés aux tâches de saisie.

- **Troisième proposition** : mettre en place, à tout le moins, un dispositif socialement acceptable (pré-retraite), pour les agents dont l'emploi serait supprimé.

Réunie le mardi 13 octobre sous la Présidence de M. Christian Poncelet, Président, la Commission des Finances a décidé de proposer au Sénat l'adoption des crédits pour 1988 du budget annexe des Journaux Officiels.